



Texte de Politique Générale

Délégation de la Ville d'Athènes – Commission C40 Cities



I. Urgence climatique et responsabilité des villes méditerranéennes

La Ville d'Athènes, représentée par son Maire Cháris Doukas, souligne que les villes méditerranéennes sont aujourd'hui en première ligne face aux effets du changement climatique : vagues de chaleur extrême dépassant régulièrement les 40°C, multiplication des incendies en Attique, pression accrue sur les ressources hydriques. Conformément aux objectifs de l'Accord de Paris et dans le cadre des engagements portés par l'Union européenne (Pacte vert pour l'Europe), Athènes considère que l'échelon municipal est le plus opérationnel pour assurer une décarbonation rapide, mesurable et socialement équitable.

Membre actif du réseau C40 Cities, Athènes se déclare pleinement ouverte à une coopération renforcée et à l'élaboration de standards communs ambitieux.

II. Une transition écologique indissociable de la justice sociale

Athènes défend une approche intégrée fondée sur la justice climatique. La transition énergétique ne peut devenir un facteur d'exclusion. Elle doit au contraire corriger les inégalités structurelles.

La municipalité promeut :

- une politique migratoire inclusive à l'échelle locale, facilitant l'accès des populations migrantes aux dispositifs de rénovation énergétique et aux emplois verts ;
- l'accessibilité tarifaire des transports publics ;
- la mixité sociale dans les projets d'aménagement urbain afin d'éviter la gentrification verte.

La transition écologique doit constituer un levier de cohésion sociale et non un vecteur de fragmentation urbaine.

III. Mesures concrètes mises en œuvre par la Ville d'Athènes

A. Habitat : rénovation énergétique et lutte contre la précarité

Athènes a engagé un programme municipal de rénovation énergétique ciblant prioritairement les quartiers à faibles revenus.

Parmi les mesures mises en œuvre :

- rénovation thermique de plus de 3 500 logements municipaux entre 2020 et 2025 (isolation des façades, remplacement des systèmes de chauffage au fioul par des pompes à chaleur)
- installation de panneaux photovoltaïques sur 120 bâtiments publics, dont des écoles primaires
- création de « centres municipaux de conseil énergétique » accompagnant gratuitement les ménages vulnérables dans la réduction de leur consommation.

B. Quartiers : végétalisation et résilience climatique

Face aux îlots de chaleur urbains, Athènes a lancé un programme de végétalisation stratégique comprenant :

- la plantation de 25 000 arbres entre 2019 et 2024 ;
- la création de micro-parcs dans des quartiers densément urbanisés comme Kypseli et Pangrati ;
- l'aménagement de toitures végétalisées sur plusieurs bâtiments municipaux ;
- la requalification climatique de la colline de Lycabette afin d'améliorer la résilience face aux incendies.

C. Secteurs spécialisés : énergie, transport et entreprises

Énergie :

Athènes a adopté une feuille de route visant à porter la part des énergies renouvelables dans la consommation municipale à 45 % d'ici 2030. La municipalité a modernisé l'éclairage public avec 30 000 lampadaires LED, réduisant la consommation électrique de 35 % dans ce secteur.

Transport :

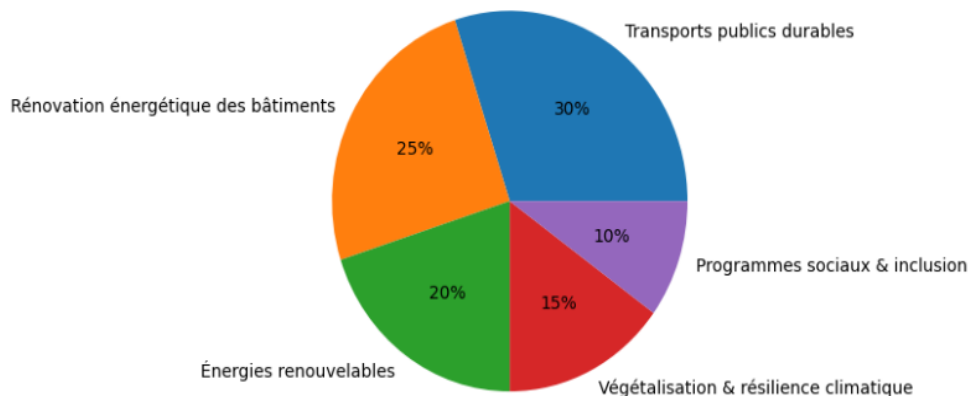
Le développement de la ligne 4 du métro d'Athènes constitue un axe structurant. Cette extension permettra de desservir des zones densément peuplées et de réduire significativement l'usage de la voiture individuelle. Parallèlement, la ville a développé 15 km supplémentaires de pistes cyclables et renforcé l'intermodalité.

Athènes applique également une politique tarifaire sociale pour les transports publics, garantissant des réductions substantielles pour les étudiants, demandeurs d'emploi et ménages modestes.

Entreprises :

La municipalité encourage la transition verte des PME via des incitations fiscales locales et un accompagnement technique vers l'efficacité énergétique et l'économie circulaire.

Répartition du budget de transition écologique - Athènes (projection)



IV. Proposition d'un Label "C40 Ville du Futur" : critères quantifiés

Athènes propose la création d'un label structurant et exigeant, fondé sur des indicateurs mesurables.

1. Critère de transition énergétique

Pour obtenir le label, une ville devrait :

- atteindre au minimum 60 % d'énergies renouvelables dans son mix énergétique municipal ;
- réduire d'au moins 50 % ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2005 ;
- garantir qu'au moins 40 % des bâtiments publics soient à énergie quasi nulle ;
- consacrer au moins 10 % de son budget d'investissement annuel à la transition climatique.

2. Critère de justice sociale et de mixité urbaine

Le label exigerait également :

- qu'au moins 70 % de la population urbaine ait accès à un transport public à moins de 500 mètres de son domicile ;
- qu'un minimum de 30 % des investissements climatiques bénéficie directement aux quartiers à faibles revenus ;
- la mise en place d'un mécanisme de tarification sociale garantissant que les dépenses énergétiques d'un ménage vulnérable ne dépassent pas 8 % de son revenu ;
- l'intégration d'objectifs de mixité sociale dans 100 % des nouveaux projets d'aménagement urbain.

V. Réalisation graphique (illustration concrète):

